

Service de conseil familial

Le service de conseil familial offre un accompagnement sanitaire, psychologique et social aux femmes, aux couples, aux familles et aux jeunes de 14 ans et plus. Il met l'accent sur le soutien parental et l'accompagnement familial, la maternité et la paternité conscientes, l'éducation sexuelle et la contraception, ainsi qu'un espace dédié aux jeunes. Le Service de conseil propose des services et des consultations gratuits sur l'affectivité et la sexualité, la maternité et la paternité conscientes, la contraception, l'application de la loi n° 194/78 (interruption volontaire de grossesse, IVG), les consultations gynécologiques, la grossesse, l'aide à la naissance (PAN), le post-partum, l'allaitement et la ménopause. Le Service de conseil familial est composé d'obstétriciens, de gynécologues, de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducatrices.

Service de protection et de sauvegarde de l'enfance

Le Service de protection et de sauvegarde de l'enfance, placé sous la tutelle des autorités locales, accompagne les familles dont les mineurs risquent d'être victimes de violences ou de préjudices en raison des difficultés de leurs parents à exercer leurs responsabilités parentales. Afin d'assurer la protection des mineurs et de soutenir les familles, le Service propose un soutien psychosocial, notamment l'éducation à domicile, le placement en famille d'accueil et le placement en crèche ou en institution. Les familles peuvent contacter le Service spontanément ou être prises en charge sur décision de justice. L'équipe est composée de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducatrices.

Service d'adoption

L'adoption Le service est accessible à tous les couples et/ou familles intéressés ou impliqués dans un projet d'adoption. Ce projet, national ou international, repose sur le principe d'accueil de l'enfant par l'accompagnement, le soutien et la promotion de nouveaux liens familiaux, en collaboration avec tous les organismes publics et privés du territoire. Le service propose ainsi un accompagnement et un soutien aux couples et aux familles tout au long du processus d'adoption, afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille et son intégration sociale positive. Le couple/la famille est accompagné(e) tout au long du processus par une équipe de professionnels du même service (psychologue et travailleur social) lors de l'évaluation du couple, de la période d'attente et de la phase post-adoption.

Centre d'accueil et de solidarité familiale du CASF

Le Centre d'accueil et de solidarité familiale promeut une culture d'acceptation et de solidarité familiale sur le territoire, en sensibilisant les citoyens. Ce service identifie, informe, forme et accompagne les personnes intéressées par cette expérience. L'accueil familial est un dispositif juridique temporaire permettant d'accueillir un ou plusieurs enfants, en accueil de jour ou en hébergement, et de les accompagner dans leur développement lorsque leurs familles rencontrent des difficultés. L'équipe dédiée est composée d'un psychologue et d'un(e) assistant(e) social(e). Travailleur.

Équipe provinciale spécialisée de l'ARCA en matière de maltraitance et de maltraitance envers les enfants

L'équipe provinciale spécialisée se consacre à l'accompagnement et à la prise en charge des victimes de maltraitance grave et/ou d'abus sexuel, ainsi qu'à la prise en charge des mineurs ayant commis des infractions dans ces domaines. L'équipe est composée de psychologues spécialement formés et en formation continue.

L'équipe propose des services d'évaluation et de conseil, de thérapie, d'accompagnement juridique et de sensibilisation. L'ARCA propose également des évaluations thérapeutiques pour les mineurs ayant commis des abus sur d'autres mineurs.